



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-712

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 13 865 \$ ET UN EMPRUNT DE 13 865 \$ POUR EFFECTUER
L'ACHAT D'UNE TARIÈRE ET ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX (2) FLÈCHES DE
SIGNALISATION**

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 18 avril 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-712, décrétant une dépense de 13 865 \$ et un emprunt de 13 865 \$ pour effectuer l'achat d'une tarière et achat et installation de deux (2) flèches de signalisation

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 13 juin 2016, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 13^{ième} jour de juin 2016

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 juin 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat le 13 juin 2016

Annie Racine
Directrice générale et Secrétaire trésorière